

gouvernement se voyaient tellement accablés de besogne qu'ils étaient forcés de pratiquer la décentralisation pour la meilleure disposition des détails, par des hommes ayant la spécialité de ces choses-là. C'est ainsi qu'ils ont créé la Chambre d'agriculture, espèce de commission agricole chargée de surveiller de plus près les intérêts de l'agriculture. Mais il existait un vice fondamental dans la constitution de cette Chambre : c'était sa complète soustraction à tout contrôle sérieux, son indépendance de tous les pouvoirs dans l'Etat. Il est bien vrai que les membres devaient subir une espèce d'élection parmi les sociétés d'agriculture ; mais les distances entre le candidat et les électeurs, l'insouciance des électeurs, l'impossibilité de juger des hommes qui ne leur rendaient, du reste, aucun compte, donnaient à cette élection toute la signification d'une dérision. La Chambre ne pouvait paraître avoir tort, attendu que personne ne prenait la peine de faire la comparaison entre ce qu'elle avait fait et ce qu'elle aurait dû faire. Il est évident que, sans point de comparaison, il n'y avait guère de reproches à lui adresser.

" D'un autre côté, cette Chambre n'était nullement responsable de ses actes au gouvernement, qui avait les mains liées, ni à la législature qui n'a pas de juridiction sur elle. Ses fautes devenaient donc irrémédiables et les sociétés d'agriculture viennent d'en faire une triste expérience dans leurs commandes pour l'importation du blé d'Odessa. Nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer la gigantesque spéculation de M. Perrault et la connivence de la Chambre d'Agriculture qui a voté une piastre par minot. M. Perrault n'a pas trouvé, dans tout le pays, un ami assez courageux pour le défendre au mérite, et les membres de la chambre qui ont voté pour lui n'ont pas jugé à propos, non plus, de se disculper. Nous nous sommes assurés, auprès de presque tous les marchands à commission de Montréal, du prix réel du blé d'Odessa livrable à Montréal. Après avoir établi que les blés d'Odessa emmagasinés à Liverpool et à Marseille ne pouvaient servir à la semence, attendu que la dessiccation à la vapeur en a éteint les propriétés germinatives, ils ont fait la proportion du surcroît de dépenses qu'occasionnerait un choix sur de bon blé de semence dans les campagnes même d'Odessa et ils nous ont donné le résultat suivant :

	\$	Cts.
1000 Boisseaux de blé de 60 lbs livrés à bord sans frais à Odessa, à \$1.35.....	1350	00
500 Sacs à 0.35.....	175	00
Assurance sur \$1600, 3 0/0.....	48	00
Commission d'achat sur \$1573, 2 1/2 0/0.....	39	38
Fret d'Odessa à Liverpool, 1000 minots à 20cts..	200	00
Frais du transbordement à Liverpool, 1000 minots à 10 cts.....	100	00
Assurance de Liverpool à Montréal, 2000, 2 0/0..	40	00
Fret de Liverpool à Montréal, 1000 boisseaux à 30 cts.....	300	00
Droits de quaiage à Montréal 25cts par 100 minots	2	50
	\$2254	88

" Ce serait donc \$2.25 par minot, livré à Montréal et toutes les sociétés d'agriculture qui désireraient en avoir pour l'an prochain, seraient sûres d'en obtenir d'excellent à ce prix. Cet inconcevable entêtement de la Chambre d'agriculture à favoriser la spéculation de M. Perrault est une preuve de son inefficacité. Il y a des hommes honorables, pratiques et intelligents dans cette Chambre ; ce n'est pas à eux qu'il faut s'en prendre, c'est au système. La capacité pourra toujours être utilisée.

" La Chambre d'agriculture a également été malheureuse dans l'administration des expositions provinciales. Soit incurie, soit mauvaise volonté de sa part, les exposants lésés n'ont pas reçu du tribunal d'appel la protection nécessaire. La dernière

exposition a occasionné d'innombrables plaintes, et les meilleurs producteurs sont partis découragés, bien décidés à ne plus affronter les injustices de ce système. Nous aurions fini par constater la réduction de ces expositions à l'état d'insignifiance.

" Aujourd'hui, le gouvernement local, sorti des entraves du brouhaha et de la confusion politiques, a le loisir de s'occuper de cette importante question. Cette dangereuse décentralisation n'a plus ni excuse, ni raison d'être, et il est temps qu'une tête responsable paraisse dans l'administration de ce corps.

" L'abolition de cette Chambre est donc une affaire décidée. Il faudra lui substituer une organisation basée sur un nouveau principe et affiliée au département de l'agriculture. Ce sera un conseil agricole, composé de vingt ou trente membres choisis par le gouvernement même parmi les agriculteurs les plus distingués du pays. Comme il n'y aura guère à craindre les effets de la politique dans cette organisation, il n'est pas possible de supposer que le gouvernement puisse faire une distinction et se dispenser d'appeler à ce conseil les hommes les mieux qualifiés dans les deux partis. Ce conseil délibérera sur les besoins de l'agriculture, adoptera les mesures nécessaires ; mais il faudra toujours qu'il reçoive l'approbation du gouvernement, qui sera responsable de ses décisions.

" Ce sont les sociétés d'agriculture qui gagneront d'abord à cette simplification des rouages. Elles seront plus proches du gouvernement pour lui faire comprendre leurs besoins, et en recevant plus directement de lui les fonds dont les demandes faisaient souvent escabeau auparavant dans les bureaux de la Chambre pendant des mois entiers, elles auront le moyen d'expédier plus promptement les affaires....."

Nous nous permettrons d'abord une petite rectification. Le conseil de l'agriculture se composera de onze à quinze membres au plus, au lieu de vingt à trente.

Nous ferons ensuite remarquer que la Chambre d'agriculture n'a pas été une institution inutile. Elle peut montrer un état de bons services rendus à la cause agricole. Elle a fait tout le bien qu'elle a pu avec les moyens à sa disposition. Le vice de sa constitution n'a pas toujours permis à ses membres de faire tout ce qu'ils auraient voulu dans l'intérêt du progrès agricole. Plus d'une fois l'intrigue s'est introduite dans les élections. Exposée depuis longtemps aux surprises d'un intrigant, elle a perdu tout son prestige. Mais les hommes honorables qui en ont fait partie et qui se sont toujours montrés zélés pour l'avancement de l'agriculture ne méritent aucun reproche. Le public ignore ce qu'ils ont eu à souffrir. Le digne président le Major Campbell, C. B., a fini par se retirer sous la pression d'un insurmontable dégoût.

Si aujourd'hui la Chambre d'agriculture est devenue par la force des choses un rouage inutile dans notre organisation agricole, parce qu'elle n'a plus sa raison d'être, cela est dû à la position nouvelle faite par la constitution au Gouvernement qui a la haute main sur tout ce qui a rapport à la direction de l'agriculture. Il ne faut pas pour cela cesser d'être juste ni lui jeter la pierre parce qu'elle ne peut plus se défendre. Soyons lui reconnaissants pour le bien qu'elle a fait, mais ne lui reprochons pas celui qu'elle n'a pu faire.

Qu'il y ait eu des mécontents à la dernière exposition provinciale, cela est tout naturel. Il y en aura toujours. Les exposants qui ne reçoivent rien du jury ne sont jamais aussi satisfaits que ceux qui partagent ses récompenses.

Toutefois il y a eu des plaintes fondées, nous le savons bien. La Chambre y a fait droit quand elles sont venues à sa connaissance. Les appels soumis à son bureau ont toujours reçu l'attention qui leur était due.

La Chambre ne doit pas porter seule toute la responsabilité